

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2017

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°978 SEANCE DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Pierre BEDIER, Président.

M. Laurent BROSSE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier de La Faire, Sylvie d'Estève, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Jean-Michel Fourgous, Alexandra Rosetti (pouvoir à Pierre Bédier).

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental

M. LE PRESIDENT – Mes Chers Collègues, nous remercions Monsieur. le maire d'Hardricourt de nous offrir autant de chocolats dans le cadre du « ChocoTrail » d'Hardricourt parrainé par le Département.

Yann SCOTTE – Karl Olive participera à cette course. Je vous invite toutes et tous à vous inscrire ! Les chocolats remis ce jour sur vos tables ne sont qu'un avant-goût : le jour de la course, une citerne de 600 litres de chocolat chaud vous attend à l'arrivée. Trois goûts différents vous sont proposés aujourd'hui : il y en aura 32 le jour de la course !

M. LE PRESIDENT – Sur table, un document explique les derniers développements numériques. Une réunion a été organisée la semaine précédente avec l'ensemble des

maires de la zone rurale, en présence de T.D.F. avec qui nous avons signé une convention. Le retour des élus a été extrêmement favorable. Je profite de cette occasion pour vous informer que de grands opérateurs retournent voir les maires de la zone blanche en leur faisant miroiter de belles promesses. J'invite les élus à alerter les maires du caractère pervers de leur démarche, qui vise à déstabiliser le *business model* mis en place par T.D.F. Il est essentiel que toutes les communes adhèrent au dispositif de T.D.F. La convention signée est très favorable pour les communes rurales et les finances publiques.

Karl OLIVE – L'inauguration de la première armoire de montée en débit en zone rurale aura lieu à Bazemont le 7 novembre au matin.

M. LE PRESIDENT – La communication des marchés à procédures adaptées, distribuée sur table, n'appelle pas de commentaire. Les tableaux constituant cette communication seront annexés au compte rendu de séance.

Modification de la représentation de l'Assemblée départementale au conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (E.P.A.M.S.A.)

M. LE PRESIDENT – Actuellement, Marie-Célie Guillaume, Jean-François Raynal et moi-même représentons le Conseil départemental au sein de l'E.P.A.M.S.A. Il est aujourd'hui nécessaire de nous désigner des suppléants. En accord avec les titulaires, il vous est proposé qu'Elodie Sornay supplée Marie-Célie Guillaume, Hélène Brioux-Feuchet supplée Jean-François Raynal et que Catherine Arenou soit ma suppléante.

En l'absence d'autres candidatures et si vous en êtes d'accord, il en est ainsi décidé.

Adoption du compte rendu analytique n°977 de la séance publique de l'Assemblée départementale du 30 juin 2017

Le Conseil départemental adopte à l'unanimité, sans observation, le compte rendu analytique n°977 de la séance du 30 juin 2017.

M. LE PRESIDENT – Je vous informe d'une modification de date des réunions des séances publiques et des commissions permanentes. La séance publique du vendredi 17 novembre est annulée et celle prévue le vendredi 15 décembre est reportée au vendredi 22 décembre. Par ailleurs, la Commission permanente du vendredi 10 novembre est reportée au vendredi 17 novembre et celle du vendredi 8 décembre est reportée au vendredi 15 décembre.

Organisation du Championnat de France de cyclisme sur route 2018. Participation départementale

Alexandre JOLY, *rapporteur* – Le Département est très lié au cyclisme, notamment par les travaux réalisés sur les bandes cyclables et par l'accueil à Saint-Quentin-en-Yvelines des épreuves cyclistes des Jeux Olympiques 2024. C'est dans cet état d'esprit qu'il vous est proposé de valider l'organisation du Championnat de France de cyclisme

sur route en 2018 dans les Yvelines. La délibération initiale, intégrant un projet de convention, a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Cependant, les discussions pour construire le budget de l'organisation du Championnat étant toujours en cours, il vous est proposé aujourd'hui de modifier par amendement la délibération initiale et d'adopter uniquement le principe de l'organisation de cet événement dans les Yvelines en déléguant à la Commission permanente l'approbation de la convention financière à intervenir.

M. LE PRESIDENT – Ce championnat s'inscrit parmi les grands événements sportifs qui ponctueront la vie du Département jusqu'en 2024. J'en profite pour féliciter le Maire de Houilles d'avoir obtenu le départ de la dernière étape du Tour de France en 2018.

Je ne note par ailleurs aucune opposition à l'amendement proposé.

Le projet d'amendement de la délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

La délibération 3-5672, ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.

Projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2017

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Il s'agit de la décision modificative n°1 du budget 2017. Le budget primitif a été voté le 27 janvier, avec un total de 1,151 milliard d'euros en fonctionnement et de 353,3 millions d'euros en investissement. Le 30 juin 2017, le vote sur le budget supplémentaire a permis d'abonder le budget primitif de 196 millions d'euros de résultat, dont 87 millions d'euros en investissement et 109 millions d'euros en fonctionnement.

Aujourd'hui, il s'agit, par l'intermédiaire d'une décision modificative, de procéder à certains ajustements sur le budget de fonctionnement et le budget d'investissement, d'approuver des modifications d'autorisation de programme pour les années à venir, d'approuver une modification au budget annexe et enfin d'approuver un assujettissement à la T.V.A. pour le Campus de Mureaux.

Fonctionnement

Cette décision modificative est proposée avec un total de 800 000 euros de recettes supplémentaires émanant d'une subvention d'investissement de l'Etat de 300 000 euros, de 300 000 euros au titre de la fiscalité et de 200 000 euros d'intégration de l'excédent de trésorerie de la régie Y.E.N. dissoute le 15 avril 2017.

En dépenses, il s'agit également d'un montant de 800 000 euros supplémentaires. Les ajustements à la hausse représentent près de 17 millions d'euros, ceux à la baisse s'élevant à 16 millions d'euros. Dans les deux cas, il s'agit majoritairement de nouvelles dépenses sociales ou non exécutées au niveau initialement prévu. Parmi les

17 millions d'euros de hausse figurent 15,4 millions d'euros dus à des ajustements relatifs à l'hébergement des personnes âgées ou handicapées, 800 000 euros concernent le règlement de l'impôt sur les sociétés et la C.V.A.E. relative à Y.E.N. Au titre des 16 millions d'euros de diminution, on compte - 9 millions d'euros de dépenses sociales dont (- 3 millions d'euros de R.S.A., - 2,7 millions d'euros sur l'hébergement et la vie sociale à domicile des personnes âgées, - 1,5 million d'euros sur l'A.P.A., - 1 million d'euros sur l'autonomie A.S.V.) et 100 000 euros dans le domaine de la culture (les aides votées sont légèrement inférieures au total initialement prévu).

La variable d'ajustement est la baisse du virement accordé à la section Investissement, c'est-à-dire la diminution de notre autofinancement.

Investissement

Une augmentation des recettes d'investissement de 22,4 millions d'euros est proposée, avec un même montant en dépenses afin d'obtenir un équilibre. En recette, 23,8 millions d'euros sont issus de la vente du réseau. Cette somme ne peut pas encore être inscrite définitivement, car la vente n'est pas encore réalisée. 19 millions d'euros doivent être encaissés avant le 31 décembre 2017 et 4,8 millions d'euros en 2020. Cette somme est également inscrite en dépenses, sans toutefois être affectée pour le moment. Les autres variations de recette constatées sont les suivantes :

- + 300 000 euros de subventions de l'Agence française de Développement qui finance des subventions équivalentes versées dans le cadre de la coopération décentralisée notamment avec le Sénégal.
- + 170 000 euros correspondant à l'intégration d'un excédent de trésorerie résultant de recettes affectées à la Régie Y.E.N. après sa clôture.
- 800 000 euros en vue de la baisse de F.C.T.V.A. prévue pour l'année 2017, compte tenu de la déclaration établie auprès des services fiscaux.

Concernant les dépenses d'investissement autres que les 23,8 millions d'euros cités précédemment, on trouve :

- - 1,1 million d'euros dans le cadre du report sur 2018 du projet de transport en commun T.C.S.P. Trappes-La Verrière. Aucun appel de fonds ne sera fait par S.Q.Y. à ce titre en 2017.
- - 500 000 euros suite à la décision d'abandon du projet de détection de la perte d'autonomie des personnes âgées par le suivi de la consommation d'eau en raison de la non-obtention d'accord de participation du F.E.D.E.R..
- - 400 000 euros de baisse des crédits de la Mission Numérique pour solde de l'activité suite au transfert au S.M.O. Yvelines Numérique.
- Un ajustement de - 300 000 euros dans le cadre du versement de subventions au Sénégal, assorti d'une recette équivalente.

Dans ces conditions, la section d'investissement est équilibrée par une diminution du virement de la section de fonctionnement de 6,65 millions d'euros et une hausse de

l'emprunt d'équilibre de 5,7 millions d'euros (qui s'établit à 27 millions d'euros). En effet, nous avons la possibilité de lever 27 millions d'euros d'emprunt « cadeau ». Un emprunt de 16 millions d'euros (*montant à vérifier*) nous est proposé à un taux fixe de 1,29 % sur 15 ans, assorti de la possibilité de lever 18 millions d'euros à taux 0 % sur 20 ans. Cette opportunité est très intéressante, même si le besoin n'est pas immédiat.

Les autorisations de programmes sont la conséquence de cette décision modificative 2017 et s'étalent sur les 5 ans à venir.

Budget annexe

Pour le budget annexe « Maison de l'Enfance Yvelines », un virement global de 105 000 euros entre groupes comptables a été rendu nécessaire, sans impact budgétaire.

Complément de décision

Il est proposé d'assujettir à la T.V.A. l'activité d'exploitation commerciale du site « Le Campus » situé aux Mureaux, qui est entré dans le patrimoine départemental.

Il vous est demandé de vous prononcer sur la décision modificative d'une part et sur les autorisations de programme d'autre part.

Ces délibérations ont reçu des avis favorables unanimes de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Afin de prendre en compte l'ensemble des besoins de prévision de fin d'année du chapitre 6586, qui avait été sous-estimé, il convient de diminuer de 40 000 euros le chapitre 65 article 6568 (Autres participations) au profit du chapitre 6586 article 65861 (frais de personnel des groupes d'élus). Il est proposé de modifier en conséquence, par amendement, la maquette budgétaire de la décision modificative 2017. L'an dernier, un membre du personnel n'avait été rémunéré que sur trois mois, car embauché en septembre. Nous avons donc rectifié le montant de ce poste sur 12 mois.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de voter l'amendement.

Mis aux voix, l'amendement proposé est adopté à l'unanimité.

La délibération 1-5632.1, ainsi amendée, relative à la décision modificative (document budgétaire) est adoptée à l'unanimité.

La délibération 1-5632.2 relative aux autorisations de programme est adoptée à l'unanimité.

Extension des délégations données à la Commission permanente

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Il s'agit d'étendre les délégations de la Commission permanente afin de permettre au Département de gagner en efficacité et en réactivité. Aujourd'hui encore, certaines délibérations proposées en séance publique ont un

caractère technique et font systématiquement l'unanimité. Il est proposé de les transférer à la Commission permanente dans laquelle nous siégeons toutes et tous, afin d'accorder davantage de temps en séance aux sujets plus pertinents. Les décisions relevant du budget (budgets primitif et supplémentaire, décisions modificatives et comptes administratifs) passent impérativement en séance publique.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5664 est adoptée à l'unanimité.

Appel à projets « Solidarité » 2018 sur le Territoire d'Action Départementale de Saint Quentin

Bertrand COQUARD, *rapporteur* – Il s'agit d'un renouvellement de l'appel à projets « Solidarité » lancé en 2017 qui avait reçu 81 candidatures pour 44 actions lauréates, pour un montant de subvention avoisinant 800 000 euros, avec l'intervention de 11 associations sur 7 communes. L'objectif du deuxième appel à projets est identique, avec une redéfinition des critères de sélection visant à mieux correspondre aux demandes du terrain. Ils s'articulent autour de 3 axes :

- Axe 1 : L'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif.
- Axe 2 : La promotion de l'autonomie des jeunes et leur citoyenneté.
- Axe 3 : La réinsertion sociale des publics les plus fragiles.

L'ouverture du dispositif est proposée entre le 30 octobre 2017 et le 12 janvier 2018, pour une sélection au mois d'avril 2018. Les modalités de financement sont dans la limite de 80 % d'aide publique. Il est proposé de plafonner la subvention départementale à 80 000 euros maximum par projet.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5638 est adoptée à l'unanimité.

Appel à projets "Solidarités" 2018 sur le territoire d'action départementale Boucle de Seine

Ghislain FOURNIER, *rapporteur* – Il s'agit d'un appel à projets lancé par le territoire d'action départementale des Boucles de Seine, visant à soutenir en 2018 l'émergence d'initiatives en matière sociale : accompagnement de la parentalité, prévention précoce de problématiques d'insertion sociale, action de moralisation et de réinsertion sociale, médiation parents/adolescents, lutte contre l'isolement des familles monoparentales, accès au droit et au numérique. Cet appel à projets devrait être lancé d'ici la fin du mois d'octobre : pourront y répondre les acteurs publics, les E.P.C.I., les communes ou les associations des 19 communes du territoire d'action départementale des Boucles

de Seine. L'aide du Conseil départemental sera de 80 % du montant de l'aide publique et sera plafonnée à 80 000 euros maximum par projet.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5663 est adoptée à l'unanimité.

Appel à projets "Insertion sociale et prévention générale" Territoire Grand Versailles

Catherine ARENOUX, suppléant Philippe BRILLAULT, *rapporteur* – L'année dernière, le territoire du Grand Versailles avait déjà candidaté à cet appel à projets sur deux sujets. En 2017, il est proposé de s'attacher aux dimensions « Insertion sociale » et « Enfance famille » en élargissant les actions à 5 axes : Santé, Remobilisation, Grande marginalité, Inclusion numérique et Soutien à la parentalité. Nous serons particulièrement attentifs dans le volet santé à la présence dans le cadre de l'expertise médicale de psychiatres et de psychologues. Dans le volet relatif à la grande marginalité, nous veillerons à ce que les candidats proposent des interventions le soir et le week-end pour ces publics marginaux et difficiles.

Les jurys et modalités de financement sont identiques à ceux des deux délibérations précédentes. Le jury est constitué de conseillers départementaux : compte tenu de l'accroissement du nombre de territoires d'action départementale qui se lancent dans les appels à projets, il vous est également proposé d'élargir le jury en 2018 à un plus grand nombre de conseillers départementaux.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5671 est adoptée à l'unanimité.

Contrats ruraux. Attributions de subventions aux communes d'Aulnay-sur-Mauldre, Les Alluets-le-Roi, Gaillon-sur-Montcient, Grosrouvre, Les Mesnuls, Tacoignieres, Thiverval-Grignon et Villette

Marcelle GORGUES, *rapporteur* – Les huit contrats ruraux concernent, pour un montant global de 983 388 euros :

- La commune d'Aulnay-sur-Mauldre pour une opération, à savoir la construction d'un centre de loisirs avec une subvention départementale de 148 000 euros pour un montant global d'opération de 641 510 euros.
- La commune de Gaillon-sur-Montcient pour une opération de réhabilitation de l'ancienne mairie en logements, avec une subvention départementale de 111 000 euros pour un montant global d'opération de 374 000 euros.

- La commune de Grosrouvre pour trois opérations : la création d'un parking, la création d'un atelier communal et la réfection des sanitaires de l'école pour un montant global de 431 929 euros et avec une subvention départementale de 111 000 euros.
- La commune des Alluets-le-Roi pour deux opérations : l'aménagement de la place de la mairie et le réaménagement de la place du centre bourg pour un total de 583 652 euros et avec une subvention départementale de 148 000 euros.
- La commune de Thiverval-Grignon pour une opération : la création d'un restaurant scolaire et la réhabilitation d'une salle plurivalente, pour un montant global de 368 700 euros avec une subvention départementale de 110 610 euros.
- La commune de Villette, pour trois opérations : le réaménagement de la mairie, l'aménagement d'une esplanade et la réfection des murs du cimetière pour un total de 352 594 euros et avec une subvention départementale de 105 000 euros.
- La commune de Tacoignières pour trois opérations : l'extension et le réaménagement du cimetière, la sécurisation du terrain de loisirs et le réaménagement de la place du centre bourg, pour un montant global de 493 333 euros et avec une subvention départementale de 148 000 euros.
- La commune des Mesnuls, pour deux opérations : la construction d'une mini-crèche et la création d'espaces périscolaires, pour un montant de 370 000 euros et avec une subvention départementale de 111 000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Etablissements Publics.

La délibération 6-5635 est adoptée à l'unanimité.

Départemental équipement. Attribution de subventions aux communes d'Epône, Le Pecq, Verneuil-sur-Seine et Villepreux

Marcelle GORGUES, *rapporteur* – Ce rapport concerne quatre contrats départementaux équipement pour un montant global de 2,4 millions d'euros. Ils concernent :

- La ville d'Epône, avec une opération : la construction d'un groupe scolaire en lien avec la prévision de construction de 500 logements supplémentaires. Le montant de l'opération s'élève à 2 363 137 euros et la subvention départementale à 600 000 euros.
- La ville du Pecq, avec la rénovation du gymnase Marcel Villeneuve pour un montant de 2 615 363 euros avec une subvention départementale de 600 000 euros.
- La ville de Verneuil-sur-Seine avec deux opérations : la construction de tribunes et de vestiaires dans le complexe François Pons et l'aménagement de deux pavillons en locaux associatifs, pour un montant global de 1,2 million d'euros et une subvention départementale de 600 000 euros.
- La ville de Villepreux, avec la construction d'un accueil de loisirs qui sera accompagné d'un programme de développement d'équipement scolaire, là

encore en lien avec la croissance démographique de la ville. La subvention départementale proposée est de 600 000 euros pour un montant global supérieur à 2 millions d'euros.

Guy MULLER – Etant personnellement concerné par une des opérations, je ne participerai pas au vote, mais j'accorde ma confiance à mes collègues pour émettre un vote de qualité.

Jean-Noël AMADEI – J'exprime la même réserve pour des raisons identiques et ne participerai pas au vote.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Etablissements Publics.

La délibération 6-5636 est adoptée à l'unanimité.

Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval. Approbation de la convention de direction de projet 2017

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, *rapporteur* – Il s'agit d'approuver la convention de direction de projet 2017 de l'E.P.A.M.S.A. Cet établissement est pilote de l'O.I.N. Seine Aval et prend en charge en 2017 une partie de l'ingénierie stratégique et opérationnelle sur le territoire, le temps que la communauté urbaine prenne le relais et assure à terme le pilotage de la direction de projet sur ce territoire. Il vous est proposé d'adopter la convention de financement de la direction de projet d'E.P.A.M.S.A. au titre de l'année 2017 pour un montant de 220 000 euros, équivalent à celui de 2016 et qui contribue à financer les missions de direction de projet menées par les équipes de l'E.P.A.M.S.A.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

M. le PRESIDENT – Les administrateurs titulaires et suppléants (Mesdames Guillaume, Arenoux, Sornay, Brioux-Feuchet et Messieurs Raynal et Bédier) ne prennent pas part au vote.

La délibération 5-5643 est adoptée à l'unanimité.

Approbation des conventions transitoires 2017 pour les programmes d'actions des parcs naturels régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse et du Vexin français

Josette JEAN, *rapporteur* – Les contrats de parc 2007-2013 du Vexin et de la Haute Vallée de Chevreuse, ainsi que les conventions transitoires relatives aux programmes d'actions 2014, 2015 et 2016 de ces parcs sont arrivés à échéance. Les négociations conduites par la Région pour l'élaboration des prochains contrats de parc n'ont toujours pas abouti. Afin d'assurer la continuité de l'activité des parcs et pour la

quatrième année consécutive, il vous est proposé l'adoption de conventions transitoires relatives à leur programme d'actions 2017 et d'attribuer en conséquence :

- Au P.N.R. du Vexin une subvention de 86 958 euros en investissement et de 45 781 euros en fonctionnement.
- Au P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse une subvention de 279 454 euros en investissement et de 170 546 euros en fonctionnement.

Le 12 octobre dernier, les parcs régionaux ont fêté leur cinquantième anniversaire : Mme la Présidente de Région a annoncé à cette occasion que la Région prendrait désormais en charge les P.N.R., ce qui allégera les dépenses des Départements.

M. le PRESIDENT – Cela est vrai, même s'il s'agit d'une bien faible quote-part pour compenser la baisse de C.V.A.E. Nous en acceptons le principe et en attendons impatiemment l'annonce administrative.

Yves VANDEWALLE – Les présidents des parcs franciliens ont rencontré Madame Péresse voici une quinzaine de jours. Il a effectivement été acté au cours de la discussion que la Région prendrait désormais en charge le fonctionnement et l'investissement des P.N.R. Cela ne signifie pas que les Départements sont écartés : ils conservent la possibilité de cofinancer des opérations au sein des parcs. Je pense que cette prise en charge devrait être actée dans les formes juridiques au mois de novembre prochain.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-5653 est adoptée à l'unanimité.

Iles de Loisirs des Yvelines. Participation financière départementale

Jean-Noël AMADEI, *rapporteur* – Il s'agit de voter la participation du Conseil départemental au financement des îles de loisirs : celle des Boucles de Seine pour un montant de 67 946 euros, celle du Val de Seine pour un montant de 120 000 euros et celle de Saint-Quentin-en-Yvelines pour un montant de 444 459 euros. Pour cette dernière, la participation proposée en 2017 est notoirement inférieure à celles versées par le passé, au titre du déficit de 2015. La fréquentation de cette île de loisirs connaît un franc succès, car elle est le troisième site le plus visité d'Ile-de-France hors Paris et le deuxième des Yvelines après le Domaine de Versailles. Le nombre de visiteurs est passé de 700 000 en 2014 à 950 000 aujourd'hui. Il faut espérer que la fréquentation des activités payantes continue à augmenter et que la politique consistant à placer le maximum d'activités en délégation de service public ou en partenariat avec des tiers porte ses fruits, permettant ainsi de diminuer le déficit.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

M. le **PRESIDENT** – Tous les conseillers administrateurs, titulaires et suppléants, des trois Iles de loisirs des Yvelines ne participent pas au vote.

La délibération 3-5657 est adoptée à l'unanimité.

Dotation Globale de Fonctionnement 2018 des collèges publics et lycées internationaux

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – Il vous est proposé de voter la dotation globale de fonctionnement des collèges publics et des lycées internationaux, dans un contexte toujours très contraint. Le montant proposé est de 7,28 millions d'euros (+ 4 % par rapport à 2017) : ces hausses sont essentiellement dues à une augmentation du montant des contrats de maintenance qui devrait entraîner à terme une baisse de consommation via des contrats de performance énergétique. L'augmentation de la dotation est également liée à une légère hausse du nombre de collégiens de 0,34 %.

- Les ratios de cette D.G.F. sont reconduits, tant pour la pédagogie que pour la logistique.
- La majoration prévue pour les vingt établissements REP et REP+ est maintenue.
- La majoration proposée aux onze établissements accueillant plus de 30 % d'enfants issus de C.S.P. défavorisées représente un montant de 380 000 euros.
- Le processus d'écrêtement, qui concerne 55 collèges est renouvelé et représente 780 000 euros (1 million d'euros en 2017) ;
- Les fonds de réserve restent importants après cinq années d'application.
- Le ratio de « 400 » concernant les vingt-deux établissements dont l'effectif est inférieur à 400 élèves est maintenu.

Ces mesures sont assorties de deux nouveautés :

- Cette année, nous déduisons de la D.G.F. les redevances de location sur les loyers encaissés par les conventions d'occupation précaire, car 60 % des loyers encaissés par les C.O.P. sont désormais récupérés par le Département et réinvestis dans la politique éducative.
- Une dotation forfaitaire de 1 000 euros est instaurée pour les trente-neuf enseignants référents de scolarisation du handicap répartis dans dix établissements.

Concernant la demi-pension, une augmentation de 1 % est proposée, ainsi que la reconduction des F.C.H. et des F.R.P.D.P. La délibération relative au schéma de restauration qui devait être votée en octobre est reportée à la séance du mois de décembre.

Le fonds de solidarité est reconduit. Les activités éducatives s'inscrivent sur cinq axes, avec notamment un refinancement des projets à l'international.

L'avis du C.D.E.N. a été négatif, suite à l'abstention des parents d'élèves et au vote défavorable des enseignants.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-5637 est adoptée à l'unanimité.

Révision de la sectorisation des collèges de Conflans-Sainte-Honorine, Triel-sur-Seine et Andrésy

Cécile DUMOULIN, *rapporteur* – La loi d'août 2004 a confié au Département la définition des secteurs de recrutement des collèges, l'Inspection académique restant chargée de l'affectation des élèves. La sectorisation veille à préserver l'équilibre entre les collèges, la mixité sociale et la distance domicile/école. Il est aujourd'hui proposé de statuer sur la situation des collèges de Conflans-Sainte-Honorine, Andrésy et Triel-sur-Seine. Les collèges de Triel-sur-Seine et Andrésy arrivent à saturation cette année et les projections 2020 la confirment. Les collèges de la ville de Conflans-Sainte-Honorine ont quant à eux une capacité d'accueil de 2 400 places et accueillent actuellement 1 750 élèves. La capacité d'accueil du collège du Bois d'Aulne est bientôt dépassée, le collège Montaigne est en sous-capacité (640 élèves pour 900 places) de même que le collège des Hautes-Rayes (495 élèves pour 600 places). L'objectif est d'équilibrer les effectifs entre ces collèges. Les collèges d'Andrésy et de Triel-sur-Seine accueillent actuellement les élèves de Maurecourt, seule commune des Yvelines à ne pas avoir de sectorisation pour le collège et l'élémentaire. Les services du Département ont proposé de mettre en place une sectorisation sur Maurecourt : un tiers des élèves serait scolarisé au collège d'Andrésy et deux tiers sur le collège Montaigne de Conflans-Sainte-Honorine. La sectorisation des collèges de Conflans-Sainte-Honorine a par ailleurs été redessinée en l'adossant aux secteurs élémentaires, sur deux des trois écoles élémentaires.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

Ce travail a été réalisé avec les maires, les chefs d'établissement, l'inspection académique et les représentants des parents d'élèves. Cette sectorisation s'appliquera dès la rentrée 2018 pour les nouveaux entrants au collège. Les élèves déjà présents dans un établissement y poursuivront leur scolarité et les regroupements de fratries seront respectés. Le S.T.I.F. a été saisi pour organiser le transport des élèves de Maurecourt vers le collège Montaigne.

Le C.D.E.N. a rendu un avis favorable sur cette délibération de sectorisation.

Laurent BROSSE – Je salue le travail de longue haleine réalisé par Cécile Dumoulin et les services départementaux sur cette sectorisation et la sécurisation des collèges, en lien avec les élus concernés.

Cécile DUMOULIN – Je remercie les services de sectorisation qui ont fourni un important travail.

La délibération 3-5654 est adoptée à l'unanimité.

Travaux sur structure avec injections antiparasitaires, au château du lycée international de Saint-Germain-en-Laye

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Il vous est proposé de réévaluer le coût de l'opération relative aux travaux sur la structure avec injections antiparasitaires au château du Lycée international de Saint-Germain-en-Laye, suite au constat réalisé en cours de chantier mettant en avant que d'autres éléments subissent des infestations et des dégradations non repérables lors de l'établissement du diagnostic réalisé au mois de juin 2015. En septembre 2015, la Commission permanente avait voté un coût total prévisionnel de l'opération de 1,170 million d'euros. Au regard de ces imprévus techniques, il vous est proposé de porter le coût de l'opération à 1,310 million d'euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5650 est adoptée à l'unanimité.

Dispositif "aide à la création de réseaux de territoires"

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Cette délibération concerne le dispositif d'aide à la création de réseaux de territoires. Cette nouvelle aide propose un soutien financier et un accompagnement d'ingénierie. Après un an et demi de mise en place des nouveaux dispositifs culturels, nous avons constaté l'existence de réels manquements dans certains domaines. La nouvelle aide ainsi envisagée se rapporte à des interventions innovantes. Son budget prévisionnel s'élève à 150 000 euros en fonctionnement et 100 000 euros en investissement. Une fiche complémentaire a été préparée afin d'explicitier cette nouvelle aide, car ce sujet évoqué en commission a semblé complexe au premier abord. Les nouveaux critères mis en place sont suivis, et un bilan a été demandé pour envisager d'éventuelles améliorations ou modifications de cet accompagnement culturel, qui commence à porter ses fruits malgré les difficultés financières rencontrées.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Janick GEHIN – Je remercie Madame la Vice-présidente de cette proposition de nouvel appel à projets, qui permet d'ajuster notre politique aux besoins en matière de

soutien culturel en zones rurales et urbaines. La demande de réseau réel et non virtuel est très forte sur l'ensemble du territoire. Le Vivier est certes un bon outil, mais reste insuffisant. Il est nécessaire de maintenir l'humain au cœur de tous nos dispositifs. Le travail de mise en relation que réalisent les réseaux s'inscrit sur le long terme, avant de pouvoir déboucher sur des actions communes ou des mutualisations. Ce dispositif s'inscrit parfaitement dans notre logique de soutien et répond aux besoins des acteurs culturels afin de créer du lien et d'améliorer le « mieux vivre ensemble » sur nos territoires.

La délibération 3-5648 est adoptée à l'unanimité.

Convention de coopération avec l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines Paris-Saclay et le département des Hauts-de-Seine dans le cadre du master 2 professionnel "gestion des archives et de l'archivage"

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Il s'agit d'une convention de coopération avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines Paris-Saclay et le Département des Hauts-de-Seine dans le cadre du Master 2 professionnel « gestion des archives et de l'archivage ». Le partenariat conclu avec la Direction de la Culture, des Patrimoines et des Archives est reconduit, via une complémentarité avec les Hauts-de-Seine. Cette reconduction élargie permettra notamment à l'Université de bénéficier des compétences du personnel scientifique des archives départementales et des Hauts-de-Seine, qui dans le cadre de leurs fonctions interviendront dans l'enseignement professionnel délivré aux étudiants du Master d'archivistique pour un volume horaire de 45 heures minimum à 70 heures maximum, pris en charge respectivement à hauteur de 65 % et 35 % sans contreparties financières. Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine encadreront les stages et les projets.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La convention qui vous est soumise se compose de deux parties : tout d'abord un ensemble de dispositions relatives à la formation du troisième cycle en archivistique dispensée par l'Université et ensuite des dispositions plus générales relatives à la recherche scientifique et à la diffusion de ses résultats.

M. le PRESIDENT – Je vous informe que l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines accueille un nouveau Président. Je profite de cette occasion pour répéter devant cette Assemblée que le Département souhaite continuer à être un partenaire actif aux côtés de cette Université confrontée à d'immenses défis. Les difficultés de déploiement de l'Université de Paris-Saclay sont très préjudiciables à l'U.D.S.U. Il est indispensable que le Département soit à ses côtés.

Je remercie également Joséphine Kollmannsberger de son implication sans faille dans la nouvelle politique culturelle, qu'elle a dû remettre à plat dans un contexte budgétaire difficile.

La délibération 3-5633 est adoptée à l'unanimité.

Programme 2017 d'aménagements de liaisons douces sur routes départementales hors agglomération

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Le présent rapport à deux objets : le rappel des événements 2016 en matière de circulations douces et l'annonce de la suite des opérations. Le budget 2016 prévoyait une dépense de 2 122 520 euros. Les dépenses réelles en sont très proches et s'établissent à 2 020 922 euros. Je ne reprendrai pas la liste des réalisations, à l'exception notable de la passerelle réalisée entre les villes d'Andrésey et de Conflans-Sainte-Honorine. Cet ouvrage important représente à lui seul 1 359 922 euros. Si l'on tient compte des 2,8 km d'aménagements cyclables réalisés en 2016 et des 67 km réalisés depuis 2008 dans le cadre d'autres programmes d'investissements, le département des Yvelines compte aujourd'hui 370,5 km de linéaires aménagés pour les circulations douces à l'intérieur des communes, hors agglomérations et sur les grands axes tels que Paris-Londres, Paris-Mont-Saint-Michel ou encore la Véloscénie le long de la Seine.

En 2017, il est prévu de réaliser des sections sur la RD 190 (entre Le Pecq et Saint-Germain-en-Laye et Issou et Limay), la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la RD 195 à Magny-Les-Hameaux et la création de bandes cyclables sur la R.D. 24 à Cernay-La-Ville dans le cadre de la véloroute entre Paris et le Mont-Saint-Michel, pour un montant global de 4,432 millions d'euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5640 est adoptée à l'unanimité.

Aménagement du carrefour de la Malmedonne sur la RN 10 sur les communes de La Verrière, Maurepas et Coignièrès. Protocole d'accord de financement

Jean-François RAYNAL, suppléant Jean-Michel FOURGOUX, *rapporteur* – Il s'agit de finaliser la concertation entre la participation de l'Etat à hauteur de 7 millions d'euros, de l'établissement public de l'intercommunalité de Saint-Quentin-en-Yvelines à hauteur de 4 millions d'euros et du Département à hauteur de 4 millions d'euros. Ces investissements permettront de réaliser les aménagements du carrefour de la Malmedonne sur la RN 10 sur les communes de La Verrière, Maurepas et Coignièrès.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5627 est adoptée à l'unanimité.

M. le PRESIDENT – Cette affaire dure depuis de longues années et j’ai fréquemment été interpellé à son sujet par Michel Laugier, même après qu’il eut quitté la présidence de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Michel LAUGIER – Je précise que nous ne sommes plus considérés comme une Ville nouvelle depuis 2003 !

M. le PRESIDENT – Je serai représenté demain matin par Jean-François Raynal dans le cadre d’une réunion relative à la RN 10 organisée à Rambouillet, car la D.U.P. tombera en juin 2018. Il est nécessaire d’engager des travaux : il semble que la Région soit prête en anticipation du C.D.E.R. : à nous de voir selon quelles modalités ! Le Département sera intervenant, avec la contribution des Yvelinois. Je profite de ce sujet pour rappeler combien les attaques incessantes contre les Départements sont inacceptables : l’Etat n’est pas capable d’entretenir ses routes nationales. S’il souhaite transférer la responsabilité des routes nationales au Département, celui-ci au moins les entretiendra. Nous pouvons proposer un retour à l’ancienne D.G.F. en contrepartie de quoi le Département prendra en charge la totalité des routes nationales dans la traversée des territoires départementaux.

Jean-François RAYNAL – Monsieur le Président, m’autorisez-vous à annoncer cela demain ?

M. le PRESIDENT – Non seulement je vous y autorise, mais je vous invite !

Jean-François RAYNAL – Le message est bien reçu.

Christine BOUTIN – Votre proposition est-elle sérieuse ?

M. le PRESIDENT – Tout à fait. On nous a enlevé 135 millions d’euros. Si on nous redonne la même somme, nous pourrions entretenir la RN 10.

Christine BOUTIN – Cette proposition est excessivement importante et pourrait paraître étonnante aux non avertis !

M. le PRESIDENT – Il ne s’agit pas d’une plaisanterie ! Je suis profondément décentralisateur : L’Etat fait tellement mal son travail de gestionnaire... Nous n’avons seulement besoin de l’Etat pour ce que les collectivités ne savent pas faire, c’est-à-dire ce qui relève des obligations de souveraineté. Pour le reste, il est préférable de confier les responsabilités à des collectivités qui ont fait leurs preuves.

Christine BOUTIN – Pensez-vous que l’Etat vous répondra favorablement ?

M. le PRESIDENT – L’Etat actuel me semble plutôt recentralisateur. Nous devons mener un combat politique. L’idée selon laquelle faire davantage intervenir l’Etat au quotidien serait une réponse aux maux des Français est fautive. Lors de votre arrivée dans cette Assemblée, Madame Boutin, rappelez-vous dans quel état se trouvaient les collègues (suroccupation, manque de confort...). Aujourd’hui, la décentralisation a largement amélioré la situation. La décentralisation n’est pas un démembrement de

l'Etat, qui n'a pas le monopole de l'intérêt général. Ce dernier doit être partagé entre l'Etat et les intervenants publics (collectivités ou établissements publics de coopération). Cette harmonisation peut apporter l'efficacité nécessaire pour parvenir à l'intérêt général.

Christine BOUTIN – Je vous remercie pour la RN 10.

Répartition et utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Année 2017

Laurent BROSSE, *rapporteur* – Cette délibération concerne la répartition du produit des amendes relatives aux infractions routières. Le Code général des collectivités territoriales prévoit la répartition suivante du produit de ces amendes : 50 % pour le S.T.I.F., 25 % pour la Région Ile-de-France et 25 % pour les collectivités locales. Le Conseil départemental a pour mission de répartir la quote-part dévolue aux communes de moins de 10 000 habitants. Seul un aménagement par an et par commune est possible, soit au titre des transports en commun (implantations d'abribus ou d'aires d'arrêt...) soit au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires. Les communes perçoivent une subvention représentant 80 % du coût H.T. des travaux plafonnés. En 2017, le montant des crédits à répartir par le Conseil départemental s'élève à 408 884 euros. Il est en légère augmentation par rapport à 2016. 52 demandes de subvention ont fait l'objet d'attribution pour un montant de 377 490 euros. Il restera un reliquat de 31 394 euros après répartition.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants.

La délibération 2-5631 est adoptée à l'unanimité.

M. le PRESIDENT – Je m'aperçois que nous n'avons pas prévu de motion pour la ligne 18. Je demande à Michel Laugier de nous adresser la motion votée par Saint-Quentin-en-Yvelines sur le même sujet, afin qu'elle soit distribuée sur table. Si l'Etat nous rend les 135 millions d'euros qu'il nous a supprimés, je suis même prêt à ce que le Département finance le prolongement de la ligne 18 dans sa partie yvelinoise.

Olivier DE LA FAIRE – Cette motion devra insister sur le déroulement des Jeux olympiques de 2024. Lors de la candidature de Paris, un document a été signé dans lequel les collectivités et l'Etat s'engageaient à mettre en place la ligne 18.

M. le PRESIDENT – La motion rédigée par Saint-Quentin-en-Yvelines y fait bien référence.

Approbation d'un protocole transactionnel dans le cadre de l'opération de construction du tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay (marché n°2009-752)

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Nous évoquons pour la dernière fois ce sujet de protocole transactionnel relatif au tramway T6 en Assemblée départementale : nous en sommes au sixième rapport sur les négociations avec les différentes entreprises. Le

protocole transactionnel proposé à l'approbation a été adopté par toutes les parties. Les entreprises chargées des espaces verts réclamaient 619 614 euros. Après négociation et avis du Comité consultatif interdépartemental de règlement amiable, la somme de 120 202 euros a été proposée. Au final, cette somme s'établit à 109 695 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5634 est adoptée à l'unanimité.

Participation à la procédure de mise en concurrence lancée par le Centre Interdépartemental de Gestion pour l'assurance statutaire du personnel

Yann SCOTTE, *rapporteur* – Il est proposé d'autoriser le Département à rallier la procédure de mise en concurrence lancée par le C.I.G. pour le contrat groupe d'assurance statutaire du personnel. Ce dispositif nous a déjà permis à l'occasion d'un premier contrat de réaliser des économies substantielles, avec un taux de cotisation passé de 0,7 à 0,67 % et 65 % d'économies sur les frais de gestion.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5647 est adoptée à l'unanimité.

Vente de la propriété départementale située 17, rue de la République à Mantes-la-Jolie au profit de l'Office Public de l'Habitat « Mantes Yvelines Habitat »

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter la cession d'une propriété départementale située à Mantes-la-Jolie au profit de l'Office Public de l'Habitat « Mantes Yvelines Habitat ». Cette propriété se compose d'une maison principale d'environ 800 m² et de ses annexes. Elles sont construites sur une parcelle de 3 795 m². En 2014, une partie du terrain a été vendue et a accueilli un programme immobilier. Par courrier du 16 juin 2017, l'Office Public a proposé d'acquérir la parcelle restante d'une superficie de 1 680 m² pour 600 000 euros pour un projet de réhabilitation de la maison afin d'y installer un R.I.E. et un espace de travail et d'y construire un foyer de jeunes travailleurs. France Domaine a jugé cette proposition acceptable. Les frais et actes relatifs à cette cession sont pris en charge par l'acquéreur.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5642 est adoptée à l'unanimité.

Travaux de démolition du foyer Robert Carpentier à Versailles

Laurent BROSSE, *rapporteur* – Cette délibération porte sur les travaux de démolition du foyer Robert Carpentier à Versailles. La Commission permanente du 17 mars 2017 a voté cette opération pour des raisons de sécurité et afin d’anticiper la cession de la propriété pour laquelle la consultation des promoteurs est en cours. Le coût annoncé des travaux avait tenu compte d’une provision de travaux de désamiantage de 500 m² de sols et de colles. Il s’est avéré au terme du diagnostic technique amiante que cette surface à traiter représente en réalité 2 500 m² de dalles et de colles et 200 ml de joints amiantés, ce qui impacte le coût des travaux. Ce dernier passe de 945 000 euros à 1,2 million d’euros. L’objet de cette délibération est d’acter la réévaluation du coût des travaux, qui devraient s’achever au mois de février 2018.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Claire CHAGNAUD-FORAIN – Le calendrier des travaux en sera-t-il impacté ?

Jean-François RAYNAL – Non, seul le montant évolue.

La délibération 2-5649 est adoptée à l’unanimité.

Modalités d'acquisition de locaux sis Place de la Convention à Guyancourt pour l'installation d'un centre de protection maternelle infantile

Jean-François RAYNAL, suppléant Jean-Michel FOURGOUS, *rapporteur* – Je vous présente le projet d’acquisition de locaux situés Place de la Convention à Guyancourt pour un montant de 780 000 euros (740 000 euros d’achat et 40 000 euros de frais) afin d’y installer une P.M.I.

Laurence TROCHU – Je me réjouis de cette délibération, qui permettra de concrétiser la volonté du Département de proposer des P.M.I. dont le fonctionnement est optimisé. Je remercie tout particulièrement les services qui ont travaillé sur ce projet afin d’identifier la meilleure implantation possible de cette P.M.I, qui sera ouverte 6/7 jours avec tous les services associés.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5645 est adoptée à l’unanimité.

Aliénation de trois parcelles départementales au bénéfice de la commune de Sartrouville

Elodie SORNAY, *rapporteur* – Dans le cadre du projet de la Voie nouvelle départementale à Sartrouville et Montesson, l’aménagement d’un carrefour avec la

RD 308 à Sartrouville, a laissé subsister des surplus de parcelles acquises par le Département pour les besoins du projet. Aujourd'hui, ils n'ont plus d'intérêt à rester dans son patrimoine privé. Monsieur le Maire de Sartrouville a sollicité l'acquisition des parcelles cadastrées numéros 696, 697, 698, d'une emprise de 1 362 m². Le Département les lui cède pour un montant de 252 155 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5651 est adoptée à l'unanimité.

Modification du prix d'acquisition de la maison sise 3, rue de Strasbourg à Mantes-La-Jolie pour les besoins du parc de logements des agents départementaux

Laurent BROSSE, *rapporteur* – Ce rapport propose l'acquisition d'une maison à Mantes-La-Jolie pour un montant inférieur au prix initial, afin d'y loger un agent départemental. Dans sa délibération du 30 juin dernier, l'Assemblée départementale avait voté l'acquisition de ce bien immobilier pour un prix d'acquisition net vendeur fixé à 220 000 euros. Lors d'une visite technique, il s'est avéré qu'il existait une fuite conséquente dans la cuisine résultant d'une mauvaise réparation de la toiture. Il a donc été convenu avec les propriétaires une baisse du montant net vendeur de 10 000 euros, ce qui porte le montant de ce bien à 210 000 euros. Les montants des frais d'agence et d'actes ne sont pas modifiés.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5656 est adoptée à l'unanimité.

M. le **PRESIDENT** – Avec ces cinq délibérations consécutives, vous aurez noté la gestion dynamique du patrimoine du Département : je ne peux qu'en féliciter les Services.

J'ai été informé que le Président de la République devrait se rendre à Saclay le 25 octobre 2017. J'invite les élus à y aller afin de lui rappeler à cette occasion l'importance de la construction de ligne 18. Il serait invraisemblable et cruel que les Yvelines soient le seul département d'Ile-de-France à ne pas être concerné par une gare du Grand Paris.

Contribution au débat sur la métropole en Ile-de-France (vœu)

Concernant le débat sur la métropole en Ile-de-France, je vous propose d'adopter un vœu intitulé « *contribution au débat sur la métropole en Ile-de-France* », dont je vais vous donner lecture.

« A l'occasion de la première Conférence nationale des territoires, le 17 juillet dernier, et dans la perspective de la concertation sur le projet du Grand Paris, organisée en octobre prochain, le président de la République a émis le souhait « *d'un projet ambitieux de développement de la première métropole française* » pour « *aboutir à une organisation institutionnelle stabilisée et efficace* ».

Nous partageons ce souhait de lisibilité et de simplification. Il est aussi le gage d'un lien de confiance entre les institutions et les citoyens.

Mais deux ans après les lois Notre et Maptam qui ont, au final rajouté l'échelon métropolitain sans réfléchir à ses objectifs, il serait dangereux d'engager un nouveau big-bang ou mécano institutionnel sans projet cohérent pour nos territoires et leurs habitants.

Nos territoires, riches de 12 millions d'habitants –soit un cinquième de la population française -, produisent 30 % du PIB national. Le poids démographique et économique, le rayonnement culturel et la place dans le monde de la Métropole parisienne méritent d'en faire un atout majeur pour la France.

Le véritable enjeu de la future métropole parisienne réside dans l'attractivité d'une villemonde, foisonnante d'innovations, créatrice de richesses, armée face à la concurrence de New York, Tokyo, Shanghai et Londres, en particulier au moment où le Brexit perturbe les investisseurs. Il réside également dans la capacité à faciliter la vie des habitants, leur accès aux études, à l'emploi, aux solidarités, à la qualité de vie... Il implique aussi de s'attaquer aux inégalités territoriales à l'intérieur de la Région pourtant la plus riche de France.

C'est dans ce même esprit que nous avons défendu le projet du Grand Paris Express qui contribuera à lutter contre l'embolie urbaine. Ce nouveau réseau facilitera les déplacements de banlieue à banlieue tout en désengorgeant la capitale. Les nouvelles gares, implantées en périphérie de l'aire urbaine, seront autant de pôles de développement qui irrigueront les territoires périurbains. Ce projet ne doit subir aucun retard.

Nos collectivités sont garantes d'un égal accès aux services publics, avec des élus qui n'ont cessé de se battre contre le risque de marginalisation des populations périurbaines et rurales. Ces habitants qui souffrent du sentiment de déclassement et d'exclusion ne veulent plus être considérés comme des citoyens de seconde zone. Pour créer la métropole de demain, il faut souder les territoires ruraux aux territoires urbains et donner à chacun la capacité de participer à la prospérité métropolitaine. Cet échange est aussi utile aux uns qu'aux autres. A l'heure où certains de nos concitoyens se sentent légitimement relégués à la périphérie, il est important que l'évolution de la région capitale soit soucieuse d'associer chacun à un destin collectif.

Le débat qui s'engage est essentiel. Il doit être organisé dans la plus grande transparence. A cet égard, nous sommes inquiets des discussions de couloirs en cours, sans échanges ni débats démocratiques organisés, dont le principal *leitmotiv* est la

suppression des trois départements de petite couronne. Au fond, pour réduire le millefeuille territorial francilien on fabriquerait une sorte de métropole *donut*, une « métropole du sans Paris » qui n'aurait pas de sens.

La seule simplification administrative ne peut être le fil rouge d'une réforme institutionnelle.

Car sous couvert de simplification, il ne doit pas y avoir une vision technocratique de l'organisation locale. Les Départements, comme les communes, sont des échelons utiles, reconnus de nos concitoyens. D'abord, ils y élisent leurs représentants. Ensuite, ils bénéficient de politiques éducatives, sociales, culturelles à toutes les étapes de leur vie. Ces collectivités sont celles qui assurent la cohésion, sont celles qui contribuent à éviter que le pays ne se fragmente et ne se divise.

Ainsi, les évolutions doivent être engagées dans la concertation la plus large avec tous les acteurs concernés dans une vision pragmatique, en confortant ce qui fonctionne bien, ce qui est utile à nos concitoyens, et ce qui favorise la modernisation des territoires. Toute évolution institutionnelle doit être consentie et volontaire. Il ne peut y avoir de nouvelle institution sans organe délibérant issu du vote des citoyens.

Les signataires de cette contribution partagent, dans la diversité de leurs sensibilités politiques, l'ambition de faire de leur territoire un des atouts pour faire réussir la France. Mais, nous voulons faire part de notre inquiétude sur la réforme institutionnelle annoncée autour de la Métropole du Grand Paris. Qui peut croire qu'une métropole mastodonte permette de recoudre le territoire, permette la lisibilité et la proximité de l'action publique ? Quel serait l'avenir des politiques départementales que nous avons ancrées dans nos territoires ? Quel serait le sort des territoires et des habitants en dehors de la zone dense, relégués au-delà d'une nouvelle frontière ? En quoi cette nouvelle organisation institutionnelle permettrait de réduire les fractures territoriales ? Comment seront consultés les citoyens ? Les Franciliens seront-ils moins représentés que leurs concitoyens de province ?

Quel que soit le périmètre de la future métropole, son efficacité reposera sur la capacité collective à répondre aux attentes des citoyens et aux grands enjeux pour la France de demain.

Nous appelons à ce que la conférence territoriale, qui devrait prochainement être convoquée, mette ces questions sur la table et permette de dégager un consensus raisonnable dans le respect des principes de décentralisation et d'autonomie des collectivités inscrits dans notre constitution. »

Mes chers collègues, cette contribution que je vous propose d'adopter sous la forme d'un vœu, ne peut être amendée, car elle est votée dans les mêmes termes par les sept départements qui composent la région parisienne. Souhaitez-vous intervenir ?

Yves VANDEWALLE – L'objectif de cette contribution est plus que louable, car il est nécessaire de simplifier l'organisation de l'Ile-de-France pour gagner en cohérence

et en efficacité. Deux scénarios existent aujourd'hui. Le premier consolide l'actuelle métropole en la fusionnant avec les départements de la petite couronne : il impacte directement la fusion envisagée entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine. Le second scénario est celui d'un élargissement de la métropole à la région Ile-de-France, auquel j'adhère totalement, car il permettrait de garantir la cohérence entre transports, habitat et emploi. Il permettrait également de relever le défi face aux autres grandes métropoles mondiales. Toutefois, ce second scénario peut lui aussi impacter le projet de fusion entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine, car il pourrait créer des déséquilibres importants au sein de la région. Une métropole à l'échelle de la région aurait déjà « un caillou dans la chaussure » avec un budget de 11 milliards d'euros pour la seule ville de Paris alors que le budget de l'actuelle Région est de 5 milliards d'euros. Les départements de la grande couronne disposent de budgets de l'ordre de 1 milliard d'euros. Cette situation laisse ouverte l'hypothèse de la fusion : si l'on souhaite obtenir un dispositif cohérent, les partenaires doivent avoir des poids comparables.

M. le PRESIDENT – Ne reprenons pas le débat sur la fusion des Yvelines et des Hauts-de-Seine, qui a été voté par cette Assemblée. Il s'agit aujourd'hui de voter une motion unanime des 7 départements afin d'affirmer que le périmètre indispensable de la métropole doit être à l'échelle de la région. D'autres débats suivront sur l'organisation interne de la métropole. Il existe d'autres hypothèses, comme celle consistant à ôter aux départements de grande couronne les territoires économiques pour les apporter à la métropole (Roissy, le Plateau de Saclay...). Ce vœu appelant à une échelle régionale de la métropole a été voté unanimement dans les six autres départements franciliens, toute tendance politique confondue.

Christine BOUTIN - Je voterai favorablement à cette motion. Tous ici connaissent ma position hostile face à l'hypothèse de la fusion des Yvelines avec les Hauts-de-Seine. La démarche que proposent les sept départements doit tout d'abord être saluée pour le travail de concertation réalisé entre tous les départements. La proposition d'une véritable réflexion à l'échelle de la métropole est juste et intéressante. Toutefois, j'espère bien que la fusion avec les Hauts-de-Seine ne se fera jamais !

Olivier LEBRUN – J'ai relevé deux fautes d'orthographe : il conviendrait de remplacer « mettent » et « permettent » dans le dernier paragraphe par « mette et permette ».

M. le PRESIDENT – Cette remarque sera transmise.

Le vœu sur la contribution au débat sur la Métropole Ile-de-France est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT – Le débat se déroulera en octobre. La Conférence territoriale a été repoussée et devrait se tenir au mois de décembre. Je ne désespère donc pas qu'elle se tienne en janvier 2018.

La motion relative à la ligne 18 est en cours d'acheminement et sera votée en fin de séance.

Je vous invite à présent à participer à une petite cérémonie en l'honneur du départ de Christine Boutin. Elle souhaitait le faire dans la plus grande discrétion, mais si j'étais taquin je dirai que cela n'est pas dans ses habitudes ! Dans sa vie politique, elle a en effet su faire entendre sa voix avec beaucoup d'intensité et de convictions. Nous avons un grand nombre de convictions communes. Même si certaines ont pu être divergentes, je souhaite lui dire combien j'ai apprécié son action au sein de notre Département, car la politique gagne à avoir des personnalités de conviction, quelles qu'elles soient. Le débat est le moteur de la démocratie. Comme disait Winston Churchill, « *la démocratie est le pire des systèmes à l'exception de tous les autres* ». Ma chère Christine, j'ai le plaisir de vous offrir un bouquet qui compte autant de fleurs que d'années que vous avez passées au Département des Yvelines, et de vous remettre également la médaille d'or du Département.

Applaudissements.

Christine BOUTIN – Je vous remercie tous ! Je ne voulais rien, car j'estime qu'il faut un temps pour chaque chose. J'ai 73 ans, le temps est venu pour moi de me taire. Cela ne signifie pas que je serai inactive. Je reste conseillère départementale jusqu'au 31 octobre. J'ai été mise en difficulté par l'information de mon départ donnée par le Département, car j'ai toujours eu des relations très directes avec les maires. Je ne les avais pas encore prévenus de la date de mon départ. Je ferai demain une conférence de presse précipitée pour expliquer les raisons profondes de mon départ.

Je crois aux convictions et au débat : ne craignez pas de dire ce que vous pensez. Après 35 ans de Conseil général et 40 ans de vie électorale, j'ai toujours été élue. Dieu sait que ce je défendais était clivant. Cela ne m'a pas gêné dans les élections locales et m'a permis d'exister au plan national. Je ne l'ai pas fait pour exister, mais pour défendre mes convictions auxquelles je crois. Je crois au débat : cette France est trop appauvrie par la crainte de chacun de dire ce qu'il pense. La discussion enrichit l'autre et soi-même, c'est le fondement même de la liberté. La liberté est selon moi la plus belle des valeurs de la République. La liberté est la dignité de l'homme : je vous engage à ne jamais avoir peur de dire ce que vous pensez.

Chacun d'entre nous doit remercier ceux qui nous font l'honneur de nous élire : ils sont divers, ne pensent pas tous comme nous, mais sont tous profondément respectables. Je rends grâce à toutes ces rencontres que je n'aurais pas pu faire si je n'avais pas été élue. Nous vivons dans un monde très cloisonné. Notre responsabilité nous permet de rencontrer tout le monde et de voir les richesses de chacun. C'est le plus beau cadeau de la fonction électorale. Je remercie ceux qui m'ont fait confiance. J'ai vu passer de nombreux conseillers généraux et plusieurs présidents. Chacun apporte un style et une orientation par sa personnalité et sa responsabilité. Je n'ai pas toujours été d'accord avec Pierre Bédier ou Gérard Larcher. Une profonde amitié me lie à Gérard : nous avons 35 années de vie commune sur le territoire. Nous avons la chance de l'avoir comme deuxième personnage de l'Etat. Il m'a apporté quelque chose et réciproquement. Je pars dans la paix, et joyeusement. Je salue la mise en place des binômes, qui n'est pas si simple. Elle se passe bien dans les Yvelines, mais ce n'est

pas toujours le cas ailleurs. Je remercie à ce titre Georges Bénizé ces trois années assumées ensemble. Je souhaite bonne chance à ma remplaçante Clarisse Demont, qui deviendra conseillère départementale dès le 1^{er} novembre prochain.

Je m'expliquerai plus en détail demain sur mon départ et exprimerai ma grande quiétude. A mon âge, il faut laisser la place aux plus jeunes. Mon départ était par ailleurs un engagement de campagne. Surtout, ce départ me donne la possibilité de réaliser un des rêves de ma vie : je suis des cours pour obtenir une licence de théologie dans les deux ans à venir.

Applaudissements.

Réseau de transports du Grand Paris Express (motion)

M. le PRESIDENT – La motion relative au réseau de transports du Grand Paris Express, adoptée par le Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines, vous est actuellement distribuée sur table. Le dernier « considérant » évoque bien les jeux Olympiques de 2024. Le délibéré compte sept articles, dont je vous donne lecture :

Article 1 : Affirme que le projet de la ligne 18 constitue un engagement majeur de l'Etat sur son territoire depuis plus de 40 ans.

Article 2 : Affirme que ce projet est indispensable à la poursuite des projets d'urbanisation et de développement du territoire.

Article 3 : Affirme que tout retard du bouclage de la ligne jusqu'à son terminus remettrait en cause les objectifs de création de logements et d'emplois fixés dans les documents d'orientation locaux ou régionaux, et notamment autour de la gare de Saint-Quentin-Est.

Article 4 : Appelle l'attention de l'Etat sur les enjeux d'une réalisation du prolongement de la ligne 18 jusqu'à Saint-Quentin-Est.

Article 5 : Demande donc que le métro automatique soit réalisé comme le permet son déploiement technique d'ici 2024 pour soutenir le développement du territoire et renforcer l'opération d'intérêt national Paris-Saclay.

Article 6 : Décide de continuer à informer régulièrement les habitants et les salariés sur l'évolution du projet de la ligne 18 du Grand Paris.

Article 7 : Réaffirme auprès du Gouvernement et de l'Etablissement public Société du Grand Paris la demande de garanties sur le délai de réalisation du métro.

Claire CHAGNAUD-FORAIN – Je propose d'ajouter à l'Article 4 à la suite de Saint-Quentin Est « *en 2024 et jusqu'à Versailles en 2025* ».

Michel LAUGIER – Ce sont les dates que nous avons défendues lors de notre manifestation à Guyancourt sur le site de la future gare.

M. le PRESIDENT – Cette proposition est retenue.

Yves VANDEWALLE – A la fin de l'Article 3, je propose d'ajouter à la suite de « *notamment autour de la gare de Saint-Quentin-Est* » « *et Satory* », qui est également un enjeu majeur de développement.

M. le PRESIDENT – Je mets au vote ces deux amendements proposés.

Les deux amendements sont adoptés à l'unanimité.

La motion sur le réseau de transports du Grand Paris Express ainsi amendée, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.

Prochaine séance : vendredi 22 décembre 2017 à 9 heures 30.

Le Secrétaire :

Laurent BROSSE

Le Président :

Pierre BEDIER

Annexe I
Liste des marchés - Conseil Départemental du 20 octobre 2017

Communication des marchés notifiés entre le 20 juin et le 10 octobre 2017
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental
(art. 3221-II du Code Général des Collectivités Territoriales)

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant HT	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Code postal	Nom du contractant
20170592	Acquisition et de maintenance des licences ESRI	29/05/2017	0		0,00	200 000,00	92190	ESRI France
20170797	Mise à disposition (location) du logiciel de statistiques SAS	15/06/2017	0		76 000,00	120 000,00	Belgique	Hendyplan International
20170677	Fourniture, hébergement et maintenance d'un télé-service de demandes d'APA	16/06/2017	0		0,00	80 000,00	75116	Softeam
20170486	Saint-Germain-Collège Roby-Travaux de réfection des courants faibles et du système de sécurité incendie	21/06/2017	0	198 700,00			27540	EGB ELECTRICITE
20170514	HOUDAN-Collège François Mauriac-Rénovation des réseaux téléphonique et informatique	21/06/2017	0	139 999,00			2793	EURE ELECTRO TELEPHONE SERVICE

20170363	Prestations de déménagement et de manutention	23/06/2017	3		Sans mini	1 000 000,00	91700	BLB
20170531	MONTIGNY LE BRETONNEUX - Collège Giacometti -Rénovation des espaces extérieurs et création de sanitaires extérieurs - Lot 2	27/06/2017	0	43 600,00			94120	ERI
20170530	MONTIGNY LE BRETONNEUX - MONTIGNY LE BRETONNEUX - Collège Giacometti -Rénovation des espaces extérieurs et création de sanitaires extérieurs - Lot 1	27/06/2017	0	389 882,85			60100	MCK
20170550	MONTIGNY LE BRETONNEUX - MONTIGNY LE BRETONNEUX - Collège Giacometti -Rénovation des espaces extérieurs et création de sanitaires extérieurs - Lot 3	27/06/2017	0	394 966,93			78320	EUROVIA IDF
20170452	BONNELLES - Collège Les 3 Moulins - Mise aux normes de l'ascenseur, de réfection électrique, de rénovation de sanitaires et de réfection de la chaufferie - Lot 2	28/06/2017	0	140 654,35			28630	LGC
20170483	BONNELLES - Collège Les 3 Moulins - Mise aux normes de l'ascenseur, de réfection électrique, de rénovation de sanitaires et de réfection de la chaufferie - Lot 1	28/06/2017	0	105 000,00			93240	SOCIETE DE RENOVATION GENERALE (SRG)

20170455	BONNELLES - Collège Les 3 Moulins - Mise aux normes de l'ascenseur, de réfection électrique, de rénovation de sanitaires et de réfection de la chaufferie - Lot 3	28/06/2017	0	16 835,45			93270	SEN CARRELAGE
20170451	BONNELLES - Collège Les 3 Moulins - Mise aux normes de l'ascenseur, de réfection électrique, de rénovation de sanitaires et de réfection de la chaufferie - Lot 4	28/06/2017	0	124 711,74			78930	EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE MANTES LA JOLIE
20170454	BONNELLES - Collège Les 3 Moulins - Mise aux normes de l'ascenseur, de réfection électrique, de rénovation de sanitaires et de réfection de la chaufferie - Lot 5	28/06/2017	0	23 762,00			75013	SERVICOM EUROPE
20170473	ELANCOURT - Collège l'Agiot - Reprise partielle clos couvert mise aux normes ascenseur et rénovations sanitaires - Lot 4	28/06/2017	0	27 587,00			78980	MAGNY ELECTRICITE GENERALE
20170476	ELANCOURT - Collège l'Agiot - Reprise partielle clos couvert mise aux normes ascenseur et rénovations sanitaires - Lot 5	28/06/2017	0	82 617,75			27600	GOUGEON SAS
20170502	Collège Léon BLUM-VILLEPREUX- Restructuration sanitaires élèves-Réfection chaufferie- vide sanitaire-courants faibles-étanchéité des toitures terrasses-Mise en oeuvre couvertines zinc en partie haute portiques façade nord est - Lot 1	30/06/2017	0	98 000,00			93240	SOCIETE DE RENOVATION GENERALE (SRG)

20170475	ELANCOURT - Collège l'Agiot - Reprise partielle clos couvert mise aux normes ascenseur et rénovations sanitaires - Lot 1	30/06/2017	0	351 917,00			95100	CG BAT
20170505	Collège Léon BLUM-VILLEPREUX- Restructuration sanitaires élèves-Réfection chaufferie- vide sanitaire-courants faibles-étanchéité des toitures terrasses-Mise en oeuvre couvertines zinc en partie haute portiques façade nord est - Lot 4	30/06/2017	0	149 990,96			28630	LGC
20170504	Collège Léon BLUM-VILLEPREUX- Restructuration sanitaires élèves-Réfection chaufferie- vide sanitaire-courants faibles-étanchéité des toitures terrasses-Mise en oeuvre couvertines zinc en partie haute portiques façade nord est - lot 3	30/06/2017	0	229 076,60			78520	GED AGE
20170503	Collège Léon BLUM-VILLEPREUX- Restructuration sanitaires élèves-Réfection chaufferie- vide sanitaire-courants faibles-étanchéité des toitures terrasses-Mise en oeuvre couvertines zinc en partie haute portiques façade nord est- lot 2	30/06/2017	0	30 236,00			94400	THERMOSANI
20170484	Conflans-Collège Les Hautes Rayes-Réfection des câblages informatiques, téléphoniques et des faux-plafonds-travaux - Lot 1	03/07/2017	0	108 000,00			38000	BE GROUPE

20170527	ELANCOURT - Collège l'Agiot - Reprise partielle clos couvert mise aux normes ascenseur et rénovations sanitaires - Lot 3	03/07/2017	0	135 800,00			95004	SOCIETE PARISIENNE D ALUMINIUM
20170485	Conflans-Collège Les Hautes Rayes-Réfection des câblages informatiques, téléphoniques et des faux-plafonds-travaux - lot 2	03/07/2017	0	247 274,00			94420	GROUPE VITRUVÉ BATIMENT (GVB)
20170526	ELANCOURT - Collège l'Agiot - Reprise partielle clos couvert mise aux normes ascenseur et rénovations sanitaires - lot 2	03/07/2017	0	125 234,50			77220	ETANCHEITE ZINGUERIE ISOLATION
20170675	Mission de maîtrise d'oeuvre - Phase Dossier de consultation des Entreprises et lancement et suivi de la consultation	06/07/2017	0	35 000,00			74430	GEOSYNTHESE
20170621	RD190-Poissy-Réfection de pièces métalliques aux joints	10/07/2017	0	45 000,00			91120	FREYSSINET FRANCE
20170540	CHANTELOUP LES VIGNES - Collège MAGELLAN - Réfection chaufferie, des étanchéités, de la cour haute et accessibilité	12/07/2017	0	120 936,09			92700	SOPAC ENERGIE GENIE CLIMATIQUE
20170348	Entretien du patrimoine arboricole sur les routes départementales - Service Territorial Nord-Ouest	12/07/2017	3		0,00	1 600 000,00	78190	SOINS MODERNES DES ARBRES

20170588	HOUDAN - Collège François Mauriac - Rénovation des réseaux téléphonique et informatique - Relance lot n°2	15/07/2017	0	18 000,00			93240	SOCIETE DE RENOVATION GENERALE (SRG)
20170708	Marché de conseil en communication	20/07/2017	0	0,00	0,00	165 000,00	92500	JP2 CONSEIL
20170573	Ecquevilly-Collège DeVinci-Travaux de réfection de la chaufferie-Travaux	21/07/2017	0	131 506,90			92700	SOPAC ENERGIE GENIE CLIMATIQUE
20170671	Maintenance des installations individuelles de chauffage et eau chaude inférieures ou égales à 70kW des bâtiments départementaux - Lot 2	24/07/2017	3		62 805,00	162 805,00	78670	ESPACE CHAUFFAGE CLIMATISATION
20170462	SARTROUVILLE - collège Romain Rolland - Travaux de réfection des courants faibles, renforcement de l'éclairage, remplacement de VR	24/07/2017	0	58 988,00			94400	ATOUTRENOV
20170670	Maintenance des installations individuelles de chauffage et eau chaude inférieures ou égales à 70kW des bâtiments départementaux - Lot 1	24/07/2017	3		67 672,00	117 672,00	78670	ESPACE CHAUFFAGE CLIMATISATION
20170626	Transport par route de personne	27/07/2017	3		0,00	1 000 000,00	78150	SKIPPY

20170624	Fourniture de mobiliers et de sièges de bureau - Lot 1	27/07/2017	2		Sans mini	sans maxi	78630	KINNARPS
20170625	Fourniture de mobiliers et de sièges de bureau - Lot 2	27/07/2017	2		Sans mini	sans maxi	91080	ACCA ORGANISATION
20170560	Fabrication, installation et entretien de la signalétique intérieure, extérieure et des panneaux d'information de chantiers	28/07/2017	3			120 000,00	78690	JCB AGENCE COMMERCIALE
20170627	Mise à disposition temporaire de personnels pour les services du Département des Yvelines	28/07/2017	3		Sans mini	sans maxi	75016	SYNERGIE
20170522	St-Germain-Gendarmerie-Travaux de remplacement des menuiseries extérieures des logements de fonction - Lot 1	31/07/2017	0	945 596,00			93130	ENTREPRISE NEGRO
20170523	St-Germain-Gendarmerie-Travaux de remplacement des menuiseries extérieures des logements de fonction - Lot 2	01/08/2017	0	375 244,81			94240	ATLANTE CONSTRUCTION
20170697	Remplacement de l'ascenseur C026-1 collège Benjamin Franklin à Epone	09/08/2017	0	57 715,00	Sans mini		78190	STE FSE DES ASCENSEURS KONE

20170581	Poissy-Collège Les Grands Champs-Travaux de réfection des étanchéités et mise en accessibilité du site-Travaux	09/08/2017	0	42 675,00			77164	OLEOLIFT
20170630	RD 912 / RUE PAUL VERLAINE - Création d'un giratoire	10/08/2017	0	496 576,85			78450	COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE
20170672	Le Pecq RD159 - Création d'un giratoire au PR 2+700	10/08/2017	0	698 875,75			78700	COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE
20170700	ECQUEVILLY - Restructuration et extension de la gendarmerie	14/08/2017	0	3 456 422,60			78500	NOUVEAUX BATISSEURS ASSOCIES
20170795	Evolution et maintenance du progiciel de gestion des contacts Eudonet	26/08/2017				0,00	80 000,00	92400 Eudonet
20170765	Maintenance et évolution relatif au progiciel REPERES	12/09/2017	2		6 000,00	15 000,00	35000	Ressources Consultants Finances
20170722	MOE LIMAY TRAPPES VELIZY - Collège GALILEE/COURBET/BASTIE - Réfection courants faibles	12/09/2017	0	37 824,00			92240	SITAS

20170779	CHATOU-Paul Bert-Mission de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de réfection de la toiture terrasse de la demi-pension	14/09/2017	0	15 168,00			91190	BONNAL NIELS
20170794	Achat de places pour les 13 matchs de rugby à domicile du Racing 92 pour la saison 2017/2018 et les prestations de services	19/09/2017	0	78 000,00			92350	LILILO
20170418	Restauration de peintures murales médiévales à l'église Notre-Dame de Favrieux	27/09/2017	0	29 700,00			75011	PARANT ANDALORO MARIE
20170878	Marché d'évolution et de maintenance des solutions logicielles basées sur Microsoft CRM Dynamics.	29/09/2017			30 000,00	200 000,00	69771	Sword SA
20170730	HOUILLES - Collège Lamartine - Travaux de réfection des espaces extérieurs y compris réseaux enterrés EU-EP et création d'un préau et d'un pôle vie scolaire	09/10/2017	0	42 904,46			92130	coste orbach

Annexe 2
Liste des avenants notifiés du 20 juin au 10 octobre 2017

Conseil départemental du 20 octobre 2017
LISTE DES AVENANTS NOTIFIES
(du 20 juin au 10 octobre 2017)

N° de marché Contractant	Objet du marché	Numéro de l'avenant	Date d'effet de l'avenant	Montant HT de l'avenant	Montant du marché			% de variation (sur le montant initial)
					Montant initial HT	Montant HT avant le présent avenant	Nouveau montant HT	
2014-481	Marché d'implantation d'un progiciel de gestion des marchés publics	Avenant n°1	04/10/2017	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00 €	0,00%
2014-402 ARC EN CIEL ENVIRONNEMENT	Nettoyage des locaux du département des Yvelines Lot 2 : Secteur géographique nord du département	Avenant n°3	10/07/2017	-7 325,53	170 129,59	173 050,98	165 725,45 €	-2,59%
2015-104 EUROP NET II	Nettoyage des locaux du département des Yvelines Lot 1 : Secteur géographique est du département	Avenant n°5	10/07/2017	15 744,99	616 975,93	595 525,34	611 270,33 €	-0,92%

2016-15 EURO ASCENSEURS	SAINT GERMAIN EN LAYE Collège Marcel Roby Travaux d'accessibilité du bâtiment externat, réfection de la chaufferie, remplacement des menuiseries de la demi-pension Lot n° 5 - Ascenseur	Avenant n°1	28/06/2017	1 281,00	56 747,21	56 747,21	58 028,21 €	2,26%
2016-77 GOUGEON	LES MUREAUX Collège Jean Vilar Renforcement structurel du logemen du principal, rénovation de la chaufferie, des centrales de traitement d'air et du pré-câblage informatique et téléphonique Lot n° 2 - Plomberie	Avenant n°1	29/06/2017	8 850,00	178 765,00	178 765,00	187 615,00 €	4,95%
2016-1094 ROLAND	Déviation et aménagement sur place de la RD 307 à St Nom la Bretèche, Noisy le Roi et Villepreux - voirie Ouest	Avenant n°1	05/07/2017	0,00	6 331 318,32	6 331 318,32	6 331 318,32 €	0,00%
2016-0959 SITAS	LE PECQ Collège Jean Moulin Travaux de réfection des courants faibles et amélioration des éclairages Mission de maîtrise d'œuvre	Avenant n°1	20/09/2017	930,00	16 320,00	16 320,00	17 250,00 €	5,70%

2016-1180 HYDROELEC	LA CELLE SAINT CLOUD SAS Avenue La Drionne Restructuration du pôle d'action sociale Lot n° 2 - Plomberie, CVC	Avenant n°1	20/09/2017	11 844,95	96 868,09	96 868,09		0,00%
2016-1181 ETCE 92	LA CELLE SAINT CLOUD SAS Avenue La Drionne Restructuration du pôle d'action sociale Lot n° 3 - Electricité courants forts, courants faibles	Avenant n°1	20/09/2017	17 718,08	115 727,61	115 727,61	133 445,69 €	15,31%
2016-1179 SRG	LA CELLE SAINT CLOUD SAS Avenue La Drionne Restructuration du pôle d'action sociale Lot n° 1 - Désamiantage, maçonnerie, VRD, menuiseries extérieures et corps d'état secondaires	Avenant n°1	20/09/2017	25 104,92	245 000,00	245 000,00	270 104,92 €	#VALEUR!
2016-34 DAMAEL	MONTIGNY LE BRETONNEUX Collège Les Prés Réfection des VRD et créatio de sanitaires extérieurs Lot n° 3 - Gros œuvre, second œuvre, plomberie	Avenant n°1	20/09/2017	-2 514,31	222 473,78	222 473,78	219 959,47 €	-1,13%

2009-32 EGIS	Aménagement et doublement de la RD 30 Communes de Plaisir et Elancourt - Maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation	Avenant n°1	12/07/2017	79 075,00	2 446 027,50	2 731 566,16	2 810 641,16 €	14,91%
2015-300 KONE	Entretien complet des appareils élévateurs des bâtiments scolaires - 1ème année	Avenant n°5	10/07/2017	0,00	73 240,00	77 980,00	77 980,00 €	6,47%
2014-581 COLAS Agence SNPR	SARTROUVILLE Collège Colette Réhabilitation et restructuration du collège Lot n° 1 - Désamiantage	Avenant n°3	10/07/2017	30 003,22	299 982,41	314 876,30	344 879,52 €	14,97%
2014-403 ARC EN CIEL ENVIRONNEMENT	Nettoyage des locaux du département des Yvelines - Lot 3 "secteur géographique ouest du département"	Avenant n°3	10/07/2017	10 456,24	250 691,47	263 160,70	273 616,94 €	9,14%
2014-404 ARC EN CIEL ENVIRONNEMENT 20/01/2015	Nettoyage des locaux du département des Yvelines - Lot 4 "secteur géographique sud du département"	Avenant n°4	10/07/2017	30 003,22	299 982,41	314 876,30	344 879,52 €	14,97%

2009-263 QUALICONSULT 21/08/2009	Voie nouvelle départementale à Sartrouville et Montesson - Marché n° 2 - Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	Avenant n°3	28/09/2017	31 440,00	43 980,00	43 980,00	75 420,00 €	71,49%
2014-559 RAIMOND 22/06/2015	FONTENAY LE FLEURY Collège René Descartes Réhabilitation - Restructuration Lot 4 - Bardage, zinc et stratifié - ravalement	2	28/09/2017	98 093,62	815 393,44	831 532,63	929 626,25 €	14,01%
2014-585 AMT 24/04/2015	SARTROUVILLE Collège Colette Réhabilitation et restructuration du collège Lot n° 5 - Démolitions, clos couvert, finitions techniques, VRD	Avenant n°3	28/09/2017	24 422,00	3 974 710,87	4 161 498,17	4 185 920,17 €	5,31%
2016-82 ATELIER BOIS & COMPAGNIE 02/09/2016	MAGNANVILLE Collège Georges Sand Réhabilitation et restauration du collège Lot n° 2 - Charpente, couverture	Avenant n°1	28/09/2017	17 000,00	246 812,00	246 812,00	263 812,00 €	6,89%
2016-89 LANEF PRO 02/09/2016	MAGNANVILLE Collège Georges Sand Réhabilitation et restauration du collège Lot n° 9 - Equipements de cuisine	Avenant n°1	28/09/2017	12 486,13	223 440,63	223 440,63	235 926,76 €	5,59%

2009-32 EGIS 21/07/2009	Aménagement et doublement de la RD 30 Communes de Plaisir et Elancourt - Maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation	Avenant n°1	12/07/2017	79 075,00	2 446 027,50	2 731 566,16	2 810 641,16 €	14,91%
2015-300 KONE 29/12/2015	Entretien complet des appareils élévateurs des bâtiments scolaires - 1ème année	Avenant n°5	10/07/2017	0,00	73 240,00	77 980,00	77 980,00 €	6,47%
2014-581 COLAS Agence SNPR 24/04/2015	SARTROUVILLE Collège Colette Réhabilitation et restructuration du collège Lot n° 1 - Désamiantage	Avenant n°3	10/07/2017	30 003,22	299 982,41	314 876,30	344 879,52 €	14,97%
2014-403 ARC EN CIEL ENVIRONNEMENT 20/01/2015	Nettoyage des locaux du département des Yvelines - Lot 3 "secteur géographique ouest du département"	Avenant n°3	10/07/2017	10 456,24	250 691,47	263 160,70	273 616,94 €	9,14%
2014-404 ARC EN CIEL ENVIRONNEMENT 20/01/2015	Nettoyage des locaux du département des Yvelines - Lot 4 "secteur géographique sud du département"	Avenant n°4	10/07/2017	30 003,22	299 982,41	314 876,30	344 879,52 €	14,97%

2009-263 QUALICONSULT 21/08/2009	Voie nouvelle départementale à Sartrouville et Montesson - Marché n° 2 - Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	Avenant n°3	28/09/2017	31 440,00	43 980,00	43 980,00	75 420,00 €	71,49%
2014-559 RAIMOND 22/06/2015	FONTENAY LE FLEURY Collège René Descartes Réhabilitation - Restructuration Lot 4 - Bardage, zinc et stratifié - ravalement	Avenant n°2	28/09/2017	98 093,62	815 393,44	831 532,63	929 626,25 €	14,01%
2014-585 AMT 24/04/2015	SARTROUVILLE Collège Colette Réhabilitation et restructuration du collège Lot n° 5 - Démolitions, clos couvert, finitions techniques, VRD	Avenant n°3	28/09/2017	24 422,00	3 974 710,87	4 161 498,17	4 185 920,17 €	5,31%
2016-82 ATELIER BOIS & COMPAGNIE 02/09/2016	MAGNANVILLE Collège Georges Sand Réhabilitation et restauration du collège Lot n° 2 - Charpente, couverture	Avenant n°1	28/09/2017	17 000,00	246 812,00	246 812,00	263 812,00 €	6,89%
2016-89 LANEF PRO 02/09/2016	MAGNANVILLE Collège Georges Sand Réhabilitation et restauration du collège Lot n° 9 - Equipements de cuisine	Avenant n°1	28/09/2017	12 486,13	223 440,63	223 440,63	235 926,76 €	5,59%

SOMMAIRE

<i>COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</i>	1
<i>MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DU MANTOIS SEINE AVAL (E.P.A.M.S.A.)</i>	2
<i>ADOPTION DU COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°977 DE LA SEANCE PUBLIQUE DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 30 JUIN 2017</i>	2
<i>ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CYCLISME SUR ROUTE 2018. PARTICIPATION DEPARTEMENTALE</i>	2
<i>PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2017</i>	3
<i>EXTENSION DES DELEGATIONS DONNEES A LA COMMISSION PERMANENTE</i>	5
<i>APPEL A PROJETS « SOLIDARITE » 2018 SUR LE TERRITOIRE D'ACTION DEPARTEMENTALE DE SAINT QUENTIN</i>	6
<i>APPEL A PROJETS "SOLIDARITES" 2018 SUR LE TERRITOIRE D'ACTION DEPARTEMENTALE BOUCLE DE SEINE</i>	6
<i>APPEL A PROJETS "INSERTION SOCIALE ET PREVENTION GENERALE" TERRITOIRE GRAND VERSAILLES</i>	7
<i>CONTRATS RURAUX. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES D'AULNAY-SUR-MAULDRE, LES ALLUETS-LE-ROI, GAILLON-SUR-MONTCIENT, GROSROUVRE, LES MESNULS, TACOIGNIERES, THIVERVAL-GRIGNON ET VILLETTE</i>	7
<i>DEPARTEMENTAL EQUIPEMENT. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES D'EPONE, LE PECQ, VERNEUIL-SUR-SEINE ET VILLEPREUX</i>	8
<i>ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DU MANTOIS SEINE AVAL. APPROBATION DE LA CONVENTION DE DIRECTION DE PROJET 2017</i>	9
<i>APPROBATION DES CONVENTIONS TRANSITOIRES 2017 POUR LES PROGRAMMES D'ACTIONS DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE ET DU VEXIN FRANÇAIS</i>	9
<i>ILES DE LOISIRS DES YVELINES. PARTICIPATION FINANCIERE DEPARTEMENTALE</i>	10
<i>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2018 DES COLLEGES PUBLICS ET LYCEES INTERNATIONAUX</i>	11
<i>REVISION DE LA SECTORISATION DES COLLEGES DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE, TRIEL-SUR-SEINE ET ANDRESY</i>	12

TRAVAUX SUR STRUCTURE AVEC INJECTIONS ANTIPARASITAIRES, AU CHATEAU DU LYCEE INTERNATIONAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	13
DISPOSITIF "AIDE A LA CREATION DE RESEAUX DE TERRITOIRES"	13
CONVENTION DE COOPERATION AVEC L'UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES PARIS-SACLAY ET LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE DANS LE CADRE DU MASTER 2 PROFESSIONNEL "GESTION DES ARCHIVES ET DE L'ARCHIVAGE"	14
PROGRAMME 2017 D'AMENAGEMENTS DE LIAISONS DOUCES SUR ROUTES DEPARTEMENTALES HORS AGGLOMERATION	15
AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA MALMEDONNE SUR LA RN 10 SUR LES COMMUNES DE LA VERRIERE, MAUREPAS ET COIGNIERES. PROTOCOLE D'ACCORD DE FINANCEMENT	15
REPARTITION ET UTILISATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE. ANNEE 2017	17
APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU TRAMWAY T6 CHATILLON-VELIZY-VIROFLAY (MARCHE N°2009-752)	17
PARTICIPATION A LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE LANCEE PAR LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION POUR L'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL	18
VENTE DE LA PROPRIETE DEPARTEMENTALE SITUEE 17, RUE DE LA REPUBLIQUE A MANTES-LA-JOLIE AU PROFIT DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT « MANTES YVELINES HABITAT »	18
TRAVAUX DE DEMOLITION DU FOYER ROBERT CARPENTIER A VERSAILLES	19
MODALITES D'ACQUISITION DE LOCAUX SIS PLACE DE LA CONVENTION A GUYANCOURT POUR L'INSTALLATION D'UN CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE	19
ALIENATION DE TROIS PARCELLES DEPARTEMENTALES AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE SARTROUVILLE	19
MODIFICATION DU PRIX D'ACQUISITION DE LA MAISON SISE 3, RUE DE STRASBOURG A MANTES-LA-JOLIE POUR LES BESOINS DU PARC DE LOGEMENTS DES AGENTS DEPARTEMENTAUX	20
CONTRIBUTION AU DEBAT SUR LA METROPOLE EN ILE-DE-FRANCE (VŒU)	20
RESEAU DE TRANSPORTS DU GRAND PARIS EXPRESS (MOTION)	25
ANNEXE 1 LISTE DES MARCHES - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 20 OCTOBRE 2017	27
COMMUNICATION DES MARCHES NOTIFIES ENTRE LE 20 JUIN ET LE 10 OCTOBRE 2017 EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (ART. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)	27
ANNEXE 2 LISTE DES AVENANTS NOTIFIES DU 20 JUIN AU 10 OCTOBRE 2017	36

